

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de juillet, à dix-huit heures, dans les locaux du Sictom de la Région Montluçonnaise à Domérat, a eu lieu l'Assemblée Générale, sous la vice-présidence de Madame LESPIAUCQ Mauricette.

La date de convocation était le 27 juin 2022

ETAIENT PRESENTS :

Mmes GILANT Martine, BERTALEB Anna

MM ESMOINGT Guy, TARRET Gilles, LEONARD Jacques-Olivier, et MARQUIS Michel de la *Communauté de Communes Berry Grand Sud* ;

Mme BOUTET Samantha

MM AUSSEIGNE Ludovic, DUMONT Serge, THOMAS Lionel, DUNEAUD Jean-Luc, PASCUAL Daniel, et TRAYSSAC Alain de la *Communauté de Communes du pays d'HURIEL* ;

Mmes BRUNOL Edith

MM MORA Jean et DELHOUME Jean-Philippe, de la *Communauté de Communes Val de Cher*.

Mme DEMARTY Séverine

M. PHILIPPON Didier de la *Communauté de Communes Pays de Tronçais*

Mmes LESPIAUCQ Mauricette, DELAUME Colette, LEFEBVRE Jocelyne, NOEL Suzanne, DOUAR Leila, PASQUIER Annie, et HALM Christiane

MM COITE Yannick, DE SOUSA Nelson, CONTAMINE Bernard, BERNARD Jean-Luc, LAMOINE Jean-Paul, DELUDET Pierre PENTHIER Thierry, et AZEVEDO Fernando de *Montluçon Communauté*.

Mmes BOULON Elise,

MM HOEZ David, BOULICAUD Alain, FABRE Guy, FERRIERE Gérard, MALLET Gilles, BEAULATON Daniel, CLEMENT Patrick, THEVENIAUD Patrick, CRESPIY René, ALVARO Arthur, SOUPIZET Jean-Pierre, de *Commentry Montmarault et NERIS Communauté*.

M. Rémi BOROWIAK, Directeur du SICTOM

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Mmes ou MM BILLAUT Charlotte, CASSONET David, ROSSI Jacques, CARREZ Thierry, MORIER Jean-Marie, BERCON Guy, NUYTENS Aine, VUILLAUME Christine, BEAUFILS Wilfrid, HENNEQUIN Marie, COULANJON Jérôme, RAFFINAT Pascal, DESMARET Jérôme, GOMES Isabelle, COFFIN Denis, MANTZ Didier, EPALLE Jean-Claude, CROISSY Alain, DESMAISON Pascal, BELLEC Michel, DUMONTET Bertrand, GHESQUIERE Alexis, BOUDRON Gaëlle et JEAN Caroline, BLINET Roger JOB Adrien, , PETIT Angélique, GARSON Bernard, LAPP Gilbert KEMIH Mohammed, GAYON Marie-Noëlle, DIEUMEGARD Philippe, GAUDIN Yves, LACHASSAGNE Geneviève, PREVOST Sébastien, NOYE Marie, DUCHALET Jérôme, SIODLAK Daniel, , CHASSENOT Paula, , DELANOY Pierre-Marie FONTENIL Norbert, PLESSE Elisabeth, CAS AUX Arthur, GAUDEL François, , TAILHARDAT Valérie, LAROCHE Pierre, LESAGE Viviane, HURTAUD Jean-Pierre, BERTON Alric, RAYNAUD Laeticia, GERINIER Joelle, MOUTOT Michel, JARRAUD Magalie, THAVENOT Fabien, PERNELLE Jérôme, LABOUESSE Albert-Paul, IMBERT Didier, LARDY Isabelle, LIMOGE S Pierre, MOUTOT Michel, ROY Christine, LEFEBRE Joel, TRIKI Samir, LAMOINE Jean-Paul, FREVILLE Yves, DE CASTRO ALVES Manuella, WERTH Juliette, VERGE Alain, SARTIRANO Sylvie, MAURY Jean-Pierre, MOMCILOVIC Jean-Pierre, GLOMOT Philippe ,MONTATSTIER Maryse, COUTIER Jérôme, GOUZIEN Sylvie, DALBY Christian, MOTHET Pierre, BROCHET François, BESSEGE Christine, NOUHANT Francis, GUERIN Jean-Pierre, POZZOLI Bernard, TORNERO Maria, DUFLOUX Patrick, BERGERON Karine, BENOIT-GOLA Anne-Cécile, MOLAI RE Audrey, LEFEBRE Romain, LACAUX Fabrice, PIRES Isabelle, OSTERTAG Stéphane, SANVOISIN Christian, BESSON Valérie, AYDIN Sévil, BOURIQUAT Bruno, NOUAILLES Didier, LIMOGE S Pierre, LHOSPITALIER Géraldine, DUBOISSET Gilles, NOVAIS Fernando, JOUANNIN Nadège, BONNFOY Magalie, SPACCAFERRI Fernand, JARDONNET Stéphane, KUPERMAN Michel, CHANIER Alain, PORTET Patrick, BOURDIER Sylvain, POGET Patrice, BOULET Annick, ROULLIER Claude, JARDOUX Gérard, BELLINI Sylvain, SOUDER Philippe, BOUXIN Emilie, MARESQ Fabrice, CARRE Marie, RICHARDOT Michel, SCHINDLER Johann, TRUCHE Bernard, POMMEROL Sébastien, PATUREAU Alain, LECRAS Thomas, DOUCET Christian et CHEVALIER Roger, GOUBERT Bruno, DERECH Ghislain FROELHY Joëlle, MONCELON Jean-Pierre, LABREURE Bruno, GILBERT Olivier, RIMBAULT Cyrille et CHAMPOMIER Catherine.

Lors de cette séance, Mme LESPIAUCQ, vice-présidente remplacera M. MOMCILOVIC.

1/Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale des 31 mars et 07 avril 2022

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu des Assemblées générales des 31 mars et 07 avril 2022.

2/ Election des membres du bureau à la suite des démissions :

Mme LESPIAUCQ présente les deux membres qui remplaceront M. LEGOUTIERE et M. DHOME en tant que membre du bureau. Respectivement Mme HALM ET M. CONTAMINE.

Mme HALM est conseillère municipale à Montluçon, conseiller communautaire, retraitée, ancienne directrice d'école.

M. CONTAMINE est 1^{er} adjoint à Marcillat en Combrailles, délégué au SICTOM depuis 1995.

Les votes sont effectués à main levée et les deux candidats sont élus à l'unanimité.

3/ Point sur le budget 2022 de fonctionnement :

M. DE SOUSA prend la parole et indique que nous avons 40% de réalisé pour 41.6% de prévu.

Vous avez un document qui explique les éléments qui se trouvent au-dessus des 41.6%.

Plus en détails, M. DE SOUSA commence par les dépenses, en regardant le compte 60621, nous avons une hausse du combustible de + de 78 %.

Compte 60632, nous avons 75.95% de réalisé concernant les vêtements de travail. Ce qui est tout à fait normal puisque nous avons un règlement des chaussures de sécurité en une seule fois pour deux ans.

Compte 61521, 53% de réalisé, cela concerne la location d'une chargeuse.

Compte 6152228, 77% cela correspond à la réparation d'éclairage d'extérieur.

Le compte 6156, on le paye en une seule fois.

Compte 6233, on est aussi en dépassement, ce sont les dépenses de la foire exposition et du salon des maires qui se tiendra à Montluçon cette année.

Le compte 64111, le chiffre est moindre que prévu, c'est normal car les nouvelles embauches ont été faites qu'à partir du 01 juillet.

Les comptes 6455, 6478, le versement a été fait en une seule fois, donc pas d'anomalie notable.

Concernant les recettes, les comptes 70611 et 70612 ce sont des règlements au trimestre.

Le 6078 cela concerne la vente de la ferraille. La société Astradec ne nous a pas réglé les 4 premiers mois de l'année. Pour information poste Assemblée générale de la société Astradec a réglé 90 % de notre litige.

La vente de matière première avec Allier Tri est en forte augmentation : La bonne nouvelle est que nous allons avoir une remise de 3.98 € par habitant soit 400 000 euros qui sera versé courant novembre 2022.

Le compte 7488, pour l'instant nous avons reçu la vente de papier, pour le reste nous sommes en attente de CITEO.

Mme LESPIAUCQ annonce qu'au vu du retard annoncé de M. GLOMOT, qui doit aborder les points 4 et 5, M. BOROWIAK va exposer les points 6, 7 et 8.

6/ Présentation du rapport annuel SICTOM 2021 et 8/Point sur les tonnages premier semestre 2022 :

M. BOROWIAK précise que le rapport a été entièrement retravaillé cette année par le service communication, mettant en place une nouvelle charte graphique. Vous pourrez lire les événements marquants de 2021 puis le déroulé de tous les tableaux que l'on présente habituellement.

Celui-ci sera envoyé dans toutes les communes et ainsi qu'à tous les délégués.

Concernant la production des ordures ménagères, le volume total a diminué. La collecte sélective a pour un tonnage identique par habitant, augmenté de plus de 3.7%.

Le verre a diminué de 2.4% mais en 2022, celui-ci a augmenté avec l'arrivée du système CLIIINK.

Quant aux encombrants déposés en déchetterie, le constat est une hausse de 27%.

Nous avons remarqué, grâce à la cartérisation réalisée en avril 2022, qu'il y a beaucoup de déchets valorisables qui se trouvent dans les ordures ménagères et qui devraient être soit dans la collecte sélective soit dans les containers pour le verre ou encore les composteurs. Il nous faudra compter une hausse de plus de 700 000 € de dépenses d'enfouissement cette année.

Concernant le système CLIIINK, les grandes enseignes ne jouent pas le jeu des offres commerciales. Le président va leur écrire un courrier pour les inciter à nous rejoindre et communiquer avec nous.

Un point sur le compostage, on a accueilli 8200 tonnes de déchets verts en 2021 transformés en 1500 tonnes de compost pur et 1600 tonnes d'amendement.

Concernant la collecte d'amiante, nous en avons collecté 22 tonnes. Nous sommes les seuls à proposer ce service dans le département de l'Allier, ce qui évite ainsi beaucoup de dépôts sauvages.

Concernant les actions que nous menons tout au long de l'année, le service communication continue de visiter les écoles : ce sont 500 enfants vus cette année dans 12 établissements scolaires.

Nous sommes présents à diverses manifestations, notamment la foire expo., la semaine sur le développement durable et la réduction des déchets.

Un courrier est parti à destination de toutes les communes, avec un kit de communication pour les maires.

Nous fournissons également aux associations des gobelets et le prêt de conteneurs pour les manifestations. Le prêt de ceux-ci sont gratuits à condition que le tri soit effectué. Si celui-ci n'est pas fait, nous le facturons au même tarif que la redevance spéciale.

Quant aux composteurs, nous en avons distribués 5000.

Nous installons des sites de compostage collectif, ce qui va permettre de diminuer la quantité de déchets.

M. LEFVRE intervient en demandant que la problématique de la déchetterie de Chateauguay soit évoquée dans les perspectives.

M. BOROWIAK répond que cela sera évoquée plus en aval dans un autre point et que nous proposerons une solution.

7/ Présentation du rapport annuel Allier Tri 2021 :

M. BOROWIAK rappelle qu'Allier Tri est une SPL (société publique locale) qui travaille pour ses actionnaires. Ceux-ci sont les collectivités qui travaillent avec elle : le SICTOM de Cérilly, le SICTOM de la région Montluçonnaise, Vichy Communauté, le SICTOM sud Allier et le SICTOM Nord Allier.

Chacun apporte différents déchets, pour nous c'est la collective sélective, d'autres ce sont les cartons. Concernant nos cartons, nous les emportons à Mayet où se trouve une presse.

Une visite a été organisé en 2021 à destination des élus. Il est beaucoup plus compliqué pour nous d'y aller vue la distance. Pour y remédier, il est en projet de réaliser un film qui permettrait une visite virtuelle.

Comment fonctionne la facturation ? Allier tri nous facture un cout fixe par habitant. C'est beaucoup plus intéressant que le prix à la tonne qui est pratiqué dans d'autres centres de tri. C'est le SICTOM NORD ALLIER qui dépense le plus car il prend en charge, en partie des couts de transport des autres SICTOM.

L'évolution des tonnages depuis 2018 est la suivante : 18 000 tonnes de collecte sélective. EN 2021, c'est 22 000 tonnes. C'est-à-dire plus de 28%, dû à l'extension des consignes de tri. Le ratio est de 72kg/an /habitant.

Concernant la remise de fin d'année, celle-ci sera très importante, environ 400 000 de recettes pour cette année. En effet, le carton et le mix-fibreux a fortement augmenté, environ 140 € la tonne. Rappel des prix juste avant le COVID : 0€ pour le carton et on payait 22 € pour le mix-fibreux.

Malheureusement, on ne peut pas prévoir la même chose pour 2023, les cours étant très aléatoires d'une année sur l'autre.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité, les trois rapports présentés par M. BOROWIAK.

Dans l'attente de l'arrivée de M. GLOMOT, Mme LESPIAUCQ passe au point 10 de l'ordre du jour.

10/ Point Commission RH par Mme LESPIAUCQ :

Pour donner suite au départ pour mutation du directeur des services techniques, nous devons en recruter un autre.

Il y a eu 21 candidatures reçues et avons rencontrés 3 d'entre eux, déjà fonctionnaires. Notre choix s'est porté sur M. David BUREAU, directeur des services à Villefranche d'allier, qui prendra ses fonctions le 01 septembre.

11/ Point sur le travail de la Commission Hygiène et Sécurité :

Présentation de M. COITE sur la mise en place de réunions de Qualité de Vie au Travail (QVT) avec des membres représentatifs des métiers au sein du SICTOM. Ce groupe de travail permet d'une part d'améliorer la qualité de vie au travail et d'autre part de mettre en avant les points de dysfonctionnement afin de pouvoir les corriger.

Il a été mis en place des outils pour contrer les problèmes de communication, notamment un cahier de liaison entre l'atelier et les chauffeurs de camion. Il va également être mis en place une formation de base pour les chauffeurs et leur équipe par les mécaniciens sur l'entretien des camions.

M. COITE a également fait un point sur la journée santé sécurité au travail qui a eu lieu le 07 juin au SICTOM. Il tient à remercier Anne Sophie RAPHANAUD responsable prévention et sécurité, qui a organisé cette journée où il était présent de nombreux acteurs comme la MNT, le CDG, un Kinésithérapeute, 2 audio-prothésistes, un ophtalmologue, des conférences sur le sommeil, l'alimentation, la voiture tonneau ainsi que différents ateliers permettant de parler addictologie.

Cette journée a été un véritable succès avec une très bonne participation des agents : 30 % de la collecte, 99% des administratifs, 96% pour le service de déchetterie et 75% du service entretien.

Il en résulte qu'une nouvelle journée va être organisée, avec plus particulièrement une mise en avant sur les problèmes posturaux, le sommeil ainsi la détection des problèmes visuels et auditifs.

Cela permettra d'accompagner les agents, en cas de nécessités.

12/Point sur la journée porte ouverte :

Comme chaque année, la journée porte ouvertes a eu beaucoup de succès. M. PENTHIER nous informe qu'il y a eu plus de 100 personnes qui sont venus chercher des poules, plus de 40 qui ont participé à la sortie botanique.

2 mini bus avaient été loué pour la visite du centre de Villeneuve. 2 calèches permettaient la visite du SICTOM. Le troc parti a eu beaucoup de succès ainsi que le troc plante mise ne place cette année.

13/Point sur l'état d'avancement de la recyclerie :

M. FABRE nous résume le souhait de faire un réemploi des objets afin de leur trouver une autre vie.

Il tient à remercier Emma LEWANDOWSKI, stagiaire au sein du SICTOM. Celle-ci est en dernière année d'école d'ingénieur spécialisée sur l'eau et l'environnement. Elle a choisi de se spécialiser en gestion des déchets urbains, c'est pourquoi elle a intégré le SICTOM pour une durée de 6 mois.

Les acteurs du réemploi ont été vus et ont participé aux réunions mises en place. Pour donner suite à ce questionnement, il a été créé un point de réemploi sur le site de Prémilhat. Celui-ci sera opérationnel dès le 19 juillet. Les structures viendront chercher les objets une fois par semaine. Il est question également de faire bénéficier de cette valorisation aux particuliers ½ journée par semaine (à confirmer)

M. PANTHIER intervient en parlant de la recyclerie dans le cadre du PETR il y a 5 ans. Est-ce qu'il a été pris en contact avec eux pour permettre d'avoir des moyens de financement ?

M. FABRE répond que le plan a avorté car les acteurs de l'époque ont été peu impliqué dans la démarche. Aujourd'hui, notre démarche a été de travailler avec eux dans un premier temps et pourquoi pas dans un deuxième temps, mettre en place une recyclerie. Mais cela demande de gros investissements, notamment dans des locaux, ce qui n'est pas à l'ordre du jour.

M. DELUDET intervient en signalant qu'avec le COVID, il y a eu une nouvelle affectation de l'immobilier. Celui-ci s'est transformé en centre de vaccination. Il confirme qu'à cause du COVID, le projet initial n'a pas pu aboutir. D'autre part, il indique que la situation ayant évoluée, il faut faire avec et c'est une très bonne chose que le SICTOM ait mis en place ce système à la déchetterie.

M. LEFEVRE intervient en demandant qu'il y ait un annuaire mis en place avec tous les acteurs de cette filière.

M. FABRE répond que l'annuaire est fait et qu'il sera bientôt communiqué.

14/Proposition création déchetterie temporaire à Chamblet :

MM Bernard et Boulicaud nous explique que la déchetterie de Domérat est saturée au niveau des dépôts de gravats et de déchets verts.

Il est donc proposé d'ouvrir une déchetterie temporaire sur Chamblet pour permettre ces deux dépôts. Elle sera ouverte du lundi au samedi et aura un gardien.

15/Adoption délibération pour l'attribution d'une subvention :

Mme LESPIAUCQ explique que le SICTOM participe à un forum du bien-être et santé qui se fait tous les ans. Cette contribution est de 150 € et elle est à verser à l'Office Montluçonnois du Sport.

La trésorerie nous demande cette année une délibération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise à l'unanimité la participation du SICTOM à cette subvention.

16/Délibération pour l'effacement d'une dette du « relais de l'étape » :

Mme LESPIAUCQ informe que le relais de l'étape, hôtel restaurant routier, a eu un jugement de clôture pour insuffisance d'actifs. Leur dette s'élève à 1056€ et concerne la collecte des ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise à l'unanimité l'effacement de la dette du « relais de l'étape ».

17/ Délibération pour le passage en nomenclature budgétaire et comptable en M57 :

Mme LESPIAUCQ explique que ce passage en comptabilité en M57 sera obligatoire en 2024 mais demande que ce celui-ci soit effectué dès le 01 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise à l'unanimité le passage en M57 au 01 janvier 2023.

M. GLOMOT étant absent, Mme LESPIAUCQ décide de revenir sur les points qu'il devait aborder.

4/ Point sur le budget 2022 d'investissement :

M. DE SOUSA explique ligne par ligne le tableau des DM, la différence entre les montants prévus et ceux facturés. Celles-ci s'annulent et ne changent donc rien au budget initialement prévu.

5/Décisions modificatives N°01/2022 :

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité la DM N°01 /2022. Celle-ci regroupe tous les changements évoqués au point 4.

9/Compte rendu déplacement au SMIRTOM de Brive :

M. BOROWIAK qui faisait partie de ce déplacement fait un point à la place de M. GLOMOT.

Il rappelle que ce déplacement était d'une part parce que le SMIRTOM a mis au point la collecte de la fragmentation sur la partie fermentescible.

M. BOROWIAK rappelle qu'au 31 décembre 2023, nous aurons l'obligation de proposer à nos administrés une autre solution. Une étude, réalisée par un bureau d'études, va être faite à la rentrée et concernera le moyen d'effectuer la collecte des gros producteurs sur la partie fermentescible et de délimiter un périmètre, notamment dans le centre de Montluçon où on ne peut pas mettre de composteurs.

Quel type de collecte nous pourrions mettre en place ?

Cela peut être, par exemple, une collecte à cheval, ou à vélo. Il faut savoir qu'aujourd'hui une collecte se fait à 5 voire 6 kms heure, ce qui correspond à la vitesse d'un cheval au pas.

Il nous faudra également prévoir le traitement de ces déchets. Car à l'heure actuelle, rien n'est prévu dans l'Allier. Nous nous interrogeons si nous pourrions travailler sur cette partie de déchets au sein de notre plateforme de compostage.

D'autre part, cette visite portait sur le fait que le SMIRTOM a été une des premières collectivités à mettre en place la tarification incitative, pas une redevance mais une T.E.O.M incitative.

Un habitant du SMIRTOM de Brive produit en moyenne 180kg de déchets par an, c'est donc plus de 30 kg de moins qu'un habitant du S.I.C.T.O.M., ce qui correspond à 500 000 € d'économie par an.

Quels sont les avantages et les inconvénients ?

Techniquement, nous sommes pratiquement prêts puisqu'une majorité d'habitants à un bac individuel. Ceux-ci sont également pucés. Et nous avons commencé à équiper les camions d'antenne de relevés d'informations. Ce qui veut dire qu'en terme d'investissement, on a pratiquement tout fait.

Reste à prendre la décision de mettre en place cette tarification incitative.

Comment cela marche ?

Comme ce n'est pas une redevance, ce sont les impôts qui collectent cette part. Il existe une part fixe qui varie entre 60% et 95% et une part incitative entre 5 et 40%. Le système ne se fait pas par pesée, mais par remplissage de bac.

Les particuliers devront choisir quel bac ils souhaitent : un de 120L, ou plus petit ou plus grand. Le but est que ceux-ci seront sortis lorsqu'ils seront pleins.

Sur les points de collecte collectif, soit on peut mettre des bacs individuels soit ceux-ci seront fermés à clef et une répartition serait mise en place.

Autre possibilité : par l'intermédiaire de sacs achetés, les particuliers paieront leur part incitative.

Un élu se pose la question des règles sanitaires si on diminue la fréquence des passages.

M. BOROWIAK répond qu'il faudra demander l'autorisation au préfet de diminuer le nombre de passages déjà prévus par la loi pour les raisons sanitaires. Par exemple, une ville de moins de 3000 habitants, le nombre actuel de passages est une collecte tous les 15 jours.

M. BOROWIAK termine en indiquant qu'une autre visite du SMIRTOM de Brive sera organisée en début d'année.

En l'absence de questions, la séance est levée à 19h38.